



## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 13/12/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BERTALOTTO Frédérique, BEFORT Jean-Marc, BOREL Anne-Marie, PILON Denis, SERAILLE Loïc.

Absents excusé(e)s : FONGARLAND Jean-Jacques (procuration à SERAILLE Loïc), BONNET Philippe, PLASSE Elodie, FOUILLAT Christine, VIGNON Philippe, SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie.

Secrétaire de séance : TERRAILLON Régine

### **MPG/ 07 2023 005a**

### **Décision modificative n°3 du budget communal**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,

Vu la délibération en date du 3 mai 2022 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu le vote du budget principal en M57 le 9 avril 2024, rendu exécutoire le 16 avril 2024,

Considérant les crédits inscrits au budget de la commune,

Considérant que des dépenses ont été nécessaires aux fins de recruter du personnel en remplacement d'agents absents et qu'il convient de mobiliser des crédits au bénéfice des dépenses courantes,

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal se prononce,

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D/Chap.012 / Personnel Art. 64131 : + 28 000	R/Chap. 074 / Art. 7485 : +9500 Art.74833: +2800
D/Chap. 011 / Charges générales Art. 60611 : + 9500 Art. 60621 : + 5000	R/Chap. 070 / Art.7066: +8700

D/Chap. 65 /Autres charges de gestion Art. 65315 : -1500 - Art. 6558 : -2000 - Art 65888 -14 000	
D/Chap. 67 /Charges spécifiques Art. 673 : - 4000	
<b>Investissement</b>	
D/Chap. 20/Immobilisations incorporelles Art.2031 : +80 000	
D/ Chap 23/ Immobilisations en cours Art.2313 : -80 000	

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 Pour),**

- DONNE son accord pour les virements de crédits ci-avant décrits,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et tout document se rapportant à ces opérations,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.

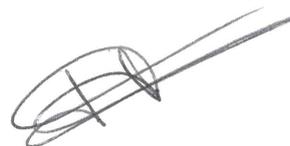
La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur Le Trésorier de Feurs

Le Maire  
Christian MOLLARD




La secrétaire de séance  
Régine TERRAILLON



*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 20 décembre 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*